

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs) Séance du Conseil Municipal DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le dix décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel LAITHIER, Maire.

Présents : Mesdames Jenny CHOPARD, Blandine GAILLARD, Dominique GIRARDIER, Christelle LIDOINE, Colette PIGUET, Virginie WETZEL,
Messieurs Gilles BERNARD, Michel BOHLY, Thierry CLERC, Luc DECREUSE, Luc FOURQUET, Gabriel LAITHIER, Xavier LIDOINE, Pascal PERRIN.

Absente excusée : Mme Delphine DUBOZ.

Délégations de pouvoir : Néant

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Mme Blandine GAILLARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire demande en début de séance l'ajout à l'ordre du jour d'une attribution de marché relative à l'achat de matériel informatique.

Les Elus acceptent spontanément l'étude de ce point supplémentaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans remarques.

M. le Président a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

- 1° Transfert Crédit – Budget assainissement.
- 2° Diagnostic et orientation de gestion Espaces naturels sensibles (ENS) « A la Motte du Château ».
- 3° Approbation-Modification Schéma zonage assainissement.
- 4° Débat sur PADD.
- 5° Economies consommation EDF (optimisation tarifaire salle polyvalente et extinction éclairage public entre 23 h 00 et 05 h 00).
- 6° Prise compétence haut débit par CCCQ.
- 7° Cession chemin rural à un particulier.
- 8° Questions et communications diverses :
 - Demande occupation salle polyvalente par le Club castelmontois.
 - Correspondance Préfet du Doubs sur des contrats d'avenir.
 - Correspondance déléguée Ligue contre le Cancer.
 - Vœux du Maire et repas des Aînés.
 - Invitation Concert Eglise Montrond le Château.

1° TRANSFERT DE CRÉDIT

Afin de mandater une facture de la société MOUROT travaux publics à SILLEY (Doubs) relative au raccordement à la canalisation publique d'effluents d'une construction nouvelle, il convient de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

Investissement Dépenses :

- Compte 1391 (subventions d'équipement) : - 1 300 €
- Compte 2315 (Immobilisations en cours – installations techniques) : + 1 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transférer les crédits nécessaires.

2 DIAGNOSTIC ET ORIENTATION DE GESTION ENS

M. Michel BOHLY dresse un compte rendu de la gestion et de la mise en valeur du site « A la Motte du Château » établi à la lecture d'un document rédigé par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. Il souligne la richesse existante de la faune et de la flore et formule diverses propositions qui seront prochainement étudiées.

3° APPROBATION – MODIFICATION SCHEMA DE ZONAGE ASSAINISSEMENT

Le cabinet d'études « Sciences Environnement » de Besançon en charge du projet de modification du zonage d'assainissement propose un dossier comportant un rapport de présentation et un document graphique. Les Elus, à la lecture du plan de zonage, sollicitent l'inclusion de diverses habitations dans le périmètre de l'assainissement collectif. Il s'agit notamment de constructions érigées en bordure de la RD 102 E (sortie nord), de la rue de la Scierie, de la RD 102 (sortie ouest) et des lieux-dits « Le Mûrier » et « Le Verger Mandri ». Ils demandent également, pour une meilleure lecture, une différenciation de couleur entre le zonage opposable actuellement et les modifications proposées.

Le rapport de présentation ne suscite aucun commentaire.

Le Maire, par correspondance, provoquera les corrections souhaitées.

4° DÉBAT SUR LE PADD

Le Conseil Municipal poursuit l'étude du Plan aménagement et de développement durable (PADD) entreprise lors d'une réunion spécifique organisée le 12 novembre 2012. Les Elus confirment leur volonté de développer de manière progressive et constante l'urbanisation de la commune en occupant en priorité les emprises disponibles à l'intérieur du périmètre bâti. Ils manifestent leur préoccupation de ne pas compromettre la capacité des services publics par une croissance démesurée. Ils précisent, en cas de besoin, la possibilité de constructions au lieu-dit « Au Plein », au nord du chemin dit « de Chenecey » sur des terres n'offrant aucun intérêt agricole. Ils adhèrent à l'esprit et à la lettre des textes orientant le droit du sol notamment en ce qui concerne l'économie de l'espace et la limitation de l'expansion spatiale. Toutefois, ils souhaitent ardemment que le désir de certains candidats manifestant la volonté de vivre à la campagne pour disposer d'aisance foncière puisse être satisfait. Ils ont conscience que le coût au mètre carré du terrain et la pression fiscale suffiront à réguler la demande.

Les observations formulées par trois signataires sont étudiées et prises en compte. Il s'agit d'erreurs d'orthographe ou de syntaxe mais également et surtout de :

*la mise en œuvre de la participation aux voiries et réseaux (PVR) appelée à être supprimée mais à perdurer sous une autre appellation,

*la différenciation plus explicite de la zone naturelle par rapport à la zone agricole,

- *la nécessité de souligner l'éventuelle création de chemins piétonniers et de prévoir au besoin des emplacements réservés,
- *la définition du périmètre du bâti ancien justifiant une protection par des prescriptions au règlement,
- * l'orientation de l'implantation des constructions avec des précisions au règlement. A ce sujet, l'appellation « front de rue » heurte la sensibilité d'un signataire qui ne souhaite pas voir un alignement strict des constructions à l'instar « des corons ». Il conviendra que le règlement autorise une liberté minimale aux fins d'utiliser au mieux le terrain pour satisfaire les facteurs : vues, ensoleillement, accès, intimité....

Certains vocables à la signification équivoque demandent une clarification.

M. le Maire a transmis pour information l'avant projet au représentant de la Direction Départementale des Territoires qui, en réponse, souhaite divers ajouts et modifications. Une nouvelle mouture, tenant compte des observations faites, sera rédigée par le Maire.

Le projet final sera débattu lors de la réunion du conseil municipal de janvier, il doit être finalisé avant le 31 janvier 2013.

Le Maire rencontrera M. Christian TERREAUX vendredi 14 décembre 2012 et communiquera la préoccupation des Elus quant à l'avancement de ce dossier dont ils souhaitent l'aboutissement avant la fin de la mandature.

5° ÉCONOMIES CONSOMMATION EDF

Un artisan électricien, effectuant des travaux salle polyvalente, a constaté que le contrat d'abonnement avec ERDF (tempo) ne correspondait pas à l'utilisation de la salle. Le fournisseur contacté par le Maire, à travers une simulation, confirme la possibilité de réaliser des économies non négligeables en optant pour un contrat « bleu double tarif ». Le conseil municipal décide du changement dès que possible.

L'éclairage public représente une dépense extrêmement importante et de nombreuses communes décident de réaliser une coupure entre 23 heures et 05 heures. Une telle mesure suppose la mise en place d'un mécanisme dit « horloge ». L'entreprise de maintenance du réseau sera contactée afin de connaître le prix de ce matériel et d'indiquer la meilleure formule pour aboutir à une coupure éventuelle. Il convient de ne pas prendre de décisions hâtives en la matière et de prolonger la réflexion.

6° PRISE DE COMPÉTENCES HAUT-DÉBIT PAR CCCQ

Cette compétence a été confiée à la Communauté de Communes du Canton de Quingey lors d'un précédent conseil communautaire. Elle doit être ratifiée par l'ensemble des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette prise de compétence.

7° CESSION CHEMIN RURAL A UN PARTICULIER

Un projet d'échange de terrains, avec établissement d'une convention, avait été envisagé en 2002 entre un particulier et la Commune. Cet échange qui concernait le chemin rural dit « des Fosses » n'avait pas abouti.

Le particulier propriétaire demande la cession de ce chemin rural inutilisé depuis plusieurs décades.

Le Maire explicite les possibilités offertes, soit la suppression du caractère public de cette voie inutilisée possible par délibération, soit l'aliénation avec des contraintes administratives et financières résultant d'une enquête publique et d'un acte notarié.

Le Conseil Municipal, compte tenu des facteurs déterminants décide, à l'unanimité, la suppression de ce chemin et sa conservation dans le patrimoine de la commune.

8° ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE

La Commune a effectué un appel d'offre quant au remplacement d'un matériel informatique et reçu trois propositions dont l'une a été rejetée en raison d'une « non compatibilité » avec le logiciel du Conseil Général.

Il étudie les deux devis restants :

* JM informatique sise à Besançon : 1 850, 60 € TTC

* Alternative Solution sise à Issoire : 2 122, 50 € TTC

Le Conseil Municipal, après étude, décide, à l'unanimité, l'achat du matériel à la société « Alternative Service & Solution » qui propose un ordinateur plus performant et un meilleur service après vente (intervention durant 5 ans à J+1). Il confie au Maire l'exécution de la présente décision.

9° QUESTIONS ET COMMUNICATIONS

↳ Les Elus répondent favorablement à la demande de la Présidente du « Club castelmontois » pour l'occupation de la salle polyvalente en janvier pour une journée d'animation.

↳ Le Maire communique la teneur d'un courrier de M. le Préfet sur les contrats d'avenir.

↳ Le Maire fait part de la lettre de remerciements adressée par Mme la déléguée et par le Président départemental de la Ligue contre le Cancer dont le montant s'élève à 2 130, 50 €.

↳ Le Maire rappelle les dates à venir :

* Concert Eglise de Montrond le Château le 16 décembre 2012.

* Echange de vœux le 5 janvier 2013 à 11 heures,

* Repas des Aînés le 12 janvier 2013 à 12 heures.

↳ Les travaux nécessaires sur le clocher de l'Eglise exigent l'octroi de subventions. Le Maire indique qu'il établit actuellement des demandes à l'adresse :

- du Conseil Général susceptible de subventionner jusqu'à hauteur de 50 000 €, 26 %,
- de l'Etat susceptible de subventionner sans plafond entre 25 et 30 %,
- du Conseil Régional dont la réponse est attendue.

La réalisation éventuelle des travaux ne pourrait intervenir que fin 2013 – début 2014.

↳ Mme Dominique GIRARDIER, adjointe aux Finances qui a participé à une réunion de formation, rappelle aux Elus le besoin impérieux de réaliser des économies ; cette préoccupation est distillée par les diverses instances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Prochaine réunion fixée le lundi 14 janvier 2013 à 20 h 30.

Le Maire,
Gabriel LAITHIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 12-12-01	Transfert de crédit - Budget assainissement
DCM n° 12-12-02	Compétences Haut-débit Communauté de Communes du Canton de Quingey
DCM n° 12-12-03	Suppression d'un chemin rural
DCM n° 12-12-04	Attribution de marché matériel informatique.
DCM n° 12-12-05	Modifications budgétaires – Budget assainissement 2012.